

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316456

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT**

OBJET : Subventions aux associations environnement, développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21 et cotisation d'adhésion annuelle au comité 21 - 5ème répartition 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, énergies renouvelables, Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 54 du 24 juillet 2020, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette cinquième répartition des crédits de subvention 2020, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 111 600 € selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 63 750 € en fonctionnement pour l'attribution de vingt subventions ;
- 47 850 € en investissement pour l'attribution de trois subventions.

Par ailleurs, il vous est proposé de procéder au paiement de l'adhésion annuelle du Département au Comité 21 qui s'élève à 5 460 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

